



Système de Gestion de la Sécurité

Aéroclub de Compiègne Margny

Version 1.0 – Document réalisé sur la base du Guide de Rédaction du Manuel d'Opérations de la FFA.

Sommaire

LISTE DES PAGES EN VIGUEUR	3
HISTORIQUE DES AMENDEMENTS	4
0 PREAMBULE	5
0.1 LEXIQUE	5
1 MISE A JOUR DU DOCUMENT	5
1.1 METHODE D'ACTUALISATION	5
1.2 METHODE D'ARCHIVAGE	5
2 ADHESION AU SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE FEDERAL	6
3 ADHESION DU COMITE REGIONAL AERONAUTIQUE DE PICARDIE.....	7
4 ORGANISATION AU SEIN DE L'AEROCLUB DE COMPIEGNE MARGNY.....	8
4.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AEROCLUB DE COMPIEGNE MARGNY.....	8
4.2 ADAPTATION DES STATUTS	8
4.3 ORGANISATION DE LA STRUCTURE SGS	9
4.3.1 Organigramme.	9
4.3.2 La Commission Prévention-Sécurité	9
4.3.3 Le Correspondant Prévention-Sécurité	10
5 ACTIONS ET MANAGEMENT	12
5.1 ACTE D'ENGAGEMENT DU PRESIDENT	12
5.2 DEFINITION D'UNE POLITIQUE GENERALE / PROGRAMME D'ACTIONS	13
5.3 BILAN INITIAL	14
5.4 PLAN D'ACTIONS	14
5.5 MESURE DE PERFORMANCES ET INDICATEURS	14
5.6 RECUEIL ET EXPLOITATION DES DYSFONCTIONNEMENTS	15
5.7 ASSOCIATION DES STRUCTURES STATUTAIRES	15
5.8 PROMOTION DE LA PREVENTION ET DU SYSTEME	15
6 MOYENS COMPLEMENTAIRES UTILISES PAR LE SGS	17
6.1 MOYENS FEDERAUX	17
6.1.1 Commission Prévention-Sécurité de la FFA	17
6.1.2 Correspondant Prévention-Sécurité de la FFA	17
6.1.3 Veille réglementaire	17
6.1.4 Utilisation du REX Fédéral	17
7 RELATION AVEC L'AUTORITE	18



7.1	SUIVI DE LA DEMARCHE	18
7.2	VISITES DE L'AUTORITE	18
8	ANNEXES	19
8.1	ANNEXE 1 – FICHE DE DECLARATION D'OCCURENCE	19
8.2	ANNEXE 2 – FICHE DE SUIVI INTERNE	20

LISTE DES PAGES EN VIGUEUR

Edition n° 1	Date: 01/01/2014
--------------	------------------

N° de page	N° d'amendt	Date	N° de page	N° d'amendt	Date
1	0	01/01/2014			
2	0	01/01/2014			
3	0	01/01/2014			
4	0	01/01/2014			
5	0	01/01/2014			
6	0	01/01/2014			
7	0	01/01/2014			
8	0	01/01/2014			
9	0	01/01/2014			
10	0	01/01/2014			
11	0	01/01/2014			
12	0	01/01/2014			
13	0	01/01/2014			
14	0	01/01/2014			
15	0	01/01/2014			
16	0	01/01/2014			
17	0	01/01/2014			
18	0	01/01/2014			
19	0	01/01/2014			
20	0	01/01/2014			
21	0	01/01/2014			
22	0	01/01/2014			

0 PREAMBULE

L'Aéroclub de Compiègne Margny a choisi de définir et mettre en œuvre son Système de Gestion de la Sécurité à partir de l'organisation générale proposée par la Fédération Française Aéronautique.

Le Manuel SGS de l'A.C.C.M présente les dispositions pratiques retenues afin d'en garantir l'efficacité.

0.1 LEXIQUE

ATO: Approved Training Organisation – Organisme de Formation approuvé

CRA: Comité Régional Aéronautique

FFA: Fédération Française Aéronautique

FI: Flight Instructor – Instructeur de vol

REX: Retour d'Expérience

RP: Responsable Pédagogique

SGS: Système de Gestion de la Sécurité

1 MISE A JOUR DU DOCUMENT

1.1 METHODE D'ACTUALISATION

Chaque page du présent document fait l'objet d'une référence et d'une validation.

Le document étant évolutif, son actualisation est prévue sur les mêmes bases que celles des autres manuels de l'ATO, c'est à dire Manuel d'Exploitation et Manuel de Formation. L'Aéroclub de Compiègne Margny a choisi de réaliser le manuel sous forme numérique et de le transmettre par mail à l'autorité et aux adhérents.

C'est donc:

- La Commission Prévention-Sécurité qui proposera et rédigera les mises à jour souhaitées
- Le Président qui validera ces mises à jour.
- Le Responsable Pédagogique qui en assurera la diffusion et le suivi.
- Le Correspondant Prévention-Sécurité qui informera les adhérents de ces évolutions.

Comme pour les autres manuels, les modifications mineures feront l'objet d'une transmission annuelle

Les modifications majeures feront l'objet d'une transmission au coup par coup et ne pourront être mises en œuvre qu'après approbation par l'autorité

La transmission des modifications vers les membres de l'ATO sera réalisée via le site Internet de l'Aéroclub de Compiègne Margny.

1.2 METHODE D'ARCHIVAGE

Le support étant numérique, le document sera sauvegardé au sein de l'ATO sur le serveur informatique de l'ACCM. Le Responsable Informatique réalisera par ailleurs une sauvegarde lors de chaque actualisation.

2 ADHESION AU SYSTEME FEDERAL DE GESTION DE LA SECURITE

Afin de mettre en place son Système de Gestion de la Sécurité (SGS) avec la meilleure efficacité, L'Aéroclub de Compiègne Margny a décidé d'adhérer au programme SGS élaboré par la FFA.

A cette fin, l'Aéroclub de Compiègne Margny s'inscrit dans la démarche présentée dans l'engagement ci-dessous:

ENGAGEMENT DE LA FFA DANS UNE DEMARCHE GLOBALE DE SECURITE

La Fédération Française Aéronautique attache une attention majeure à la prévention des accidents et incidents qui peuvent affecter les aéro-clubs et leurs pilotes.

Les aéro-clubs doivent définir et mettre en œuvre un système de gestion de la sécurité dans le cadre de l'obtention de leur approbation ATO.

Considérant que la portée et l'efficacité de ces actions seraient largement accrues si elles s'inscrivaient dans un système global, et afin d'améliorer au mieux la prévention, la FFA a décidé d'organiser et structurer au niveau national le système de gestion de la sécurité.

De nombreuses actions sont déjà réalisées, et de nombreux moyens et outils sont actuellement utilisés. Une stratégie générale va permettre d'utiliser les dispositions existantes en les complétant en tant que de besoin afin d'obtenir un niveau de performances nettement supérieur à celui d'actions dispersées. Les principales orientations sont:

- La poursuite de l'engagement de la FFA à privilégier constamment l'amélioration de la sécurité.
- L'accompagnement de l'engagement des Comités Régionaux Aéronautiques, via une convention avec la FFA à aider les aéro-clubs à améliorer leur niveau de sécurité.
- L'engagement de chaque aéro-club, via une convention avec le CRA, à mettre en œuvre les dispositions permettant de veiller constamment à leur niveau de sécurité.
- Les travaux de la Commission Sécurité de la FFA, à destination des aéro-clubs.
- La veille réglementaire, assurée via la newsletter FFA.
- Le développement des actions des correspondants Sécurité des Comités Régionaux Aéronautique, en lien direct avec les aéro-clubs.
- Le développement des actions de prévention au sein de chaque aéro-club autour d'un correspondant spécifique.
- Des moyens complémentaires notamment des actions de formation des divers correspondants et la mise à disposition d'outils d'analyse actualisés.

La Fédération Française Aéronautique, considérant que cette approche nouvelle est une avancée majeure en prévention pour ses licenciés et associations affiliées et pour l'aviation légère en général, a décidé de s'engager au plus haut niveau afin de poursuivre la réalisation des vols au meilleur niveau de sécurité.

Jean Michel OZOUX
Président

3 ADHESION DU COMITE REGIONAL AERONAUTIQUE DE PICARDIE

Dans le cadre du système général précité, l'ACCM a passé la convention suivante avec le Comité Régional Aéronautique de Picardie:

ENGAGEMENT DU COMITE REGIONAL AERONAUTIQUE DE PICARDIE
CONVENTION AVEC LES AERO-CLUBS

La Fédération Française Aéronautique a décidé de s'impliquer dans la mise en œuvre d'un système de gestion de la sécurité au sein de chaque aéro-club.

Cet engagement nécessite l'aide de tous les organes de la FFA, dont les CRA.

Dans ce cadre, le Comité Régional Aéronautique de Picardie s'engage à s'impliquer dans cette stratégie afin de permettre l'amélioration constante du niveau de sécurité des vols réalisés au sein de chacun des aéro-clubs régionaux.

A cette fin, le CRA Picardie apporte une aide aux aéroclubs fédéraux de sa région en:

- Assurant la promotion de la prévention auprès de chacun des aéro-clubs de la région.
- Assurant la promotion de la prévention auprès de ses organismes de tutelle.
- Assurant un suivi des actions de prévention régionales lors de chacune de ses réunions.
- Disposant d'un correspondant de sécurité régional, dont la principale mission est d'aider à l'efficacité de la démarche auprès des clubs.
- Etablissant une convention avec chacun des aéro-clubs de la région.
- Informant régulièrement la FFA du déroulement de ces actions.
- Examinant les meilleurs pratiques.
- Tendrant vers les standards de sécurité les plus exigeants.
- Demandant aux aéroclubs à fournir les ressources appropriées pour la réalisation efficace de leur SGS.

Fait à Compiègne, le 27 Septembre 2014

Le Président du Comité Régional Aéronautique de Picardie :

Jean-Pierre LOQUET

Le Président de l'Aéroclub de Compiègne Margny :

Jean-Pierre GARCIA

4 ORGANISATION AU SEIN DE L'AERoclUB DE COMPIEGNE MARGNY

4.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AERoclUB DE COMPIEGNE MARGNY

En respect du fonctionnement statutaire de l'Aéroclub de Compiègne Margny, le Conseil d'Administration s'est prononcé sur les modalités de mise en œuvre de la démarche SGS dans les termes ci-après:

MISE EN ŒUVRE DE LA DEMARCHE

La mise en œuvre de la démarche de gestion de la sécurité a été validée au sein de L'Aéroclub de Compiègne Margny lors de la réunion de Conseil d'Administration du 24 Août 2014.

Le Conseil d'Administration a donné un avis favorable sur:

- La signature par le club de la convention avec le Comité Régional Aéronautique ou l'acte d'engagement présenté par le Président
- L'utilisation d'Aérodagnostic comme support d'évaluation initiale puis périodique

Il a été décidé:

- Que le suivi du plan d'actions serait à l'ordre du jour de chaque réunion non exceptionnelle du Conseil d'Administration
- La création de la Commission Prévention-Sécurité de l'Aéroclub. La composition de cette commission a été officialisée. Elle comprendra:
 - Le Président du club (qui en assurera la présidence)
 - Le Responsable pédagogique
 - Le Correspondant Prévention-Sécurité
- Que la Commission Prévention-Sécurité pourra inviter tout cadre de l'ATO et tout stagiaire en mesure d'apporter un témoignage
- La création d'une fonction de Correspondant Prévention-Sécurité. Ce correspondant sera choisi pour ses compétences par le bureau de L'Aéroclub de Compiègne Margny qui validera cette nomination. Le correspondant exercera **bénévolement** sa fonction

4.2 ADAPTATION DES STATUTS

Il n'est pas apparu nécessaire d'apporter des modifications aux statuts de L'Aéroclub de Compiègne Margny liées au passage en ATO et à la mise en place d'un SGS.

4.3 ORGANISATION DE LA STRUCTURE SGS

4.3.1 Organigramme.

La structure du SGS est basée sur la création d'une commission Prévention-Sécurité. L'organigramme retenu est le suivant:

4.3.2 La Commission Prévention-Sécurité

Rôle de la commission:

Le rôle de la commission est d'être le garant de la pratique du pilotage au sein de l'ATO en respect des pratiques sécuritaires.

Missions de la Commission:

Pratiquer une évaluation du niveau de prévention au minimum annuellement, en utilisant Aérodiagnostic.

Recueillir et analyser les rapports de dysfonctionnements survenus grâce au système de compte rendu de retour d'expérience.

Proposer au Conseil d'Administration des mesures à prendre afin d'éviter le retour de ces dysfonctionnements.

Donner un avis sur les avenants et mises à jour du Manuel d'Opérations dès lors qu'ils ont une incidence sur la sécurité.

Transmettre ces avenants pour validation à/et par l'autorité.

Transmettre à la FFA, sous la forme REX, les dysfonctionnements analysés au sein de l'ATO.

Composition et Moyens de la Commission

La commission est composée:

- Du Président de l'aéro-club
- Du Responsable pédagogique
- Du Correspondant Prévention-Sécurité

D'autre part, la commission

- Peut faire appel à toute personne supplémentaire pour ses compétences
- Dispose de toutes les informations internes requises pour bien remplir sa mission.
- Peut acquérir les informations extérieures qui lui permettent d'assurer son rôle.
- Etablira un compte-rendu de chacune de ses réunions. Ce compte-rendu sera transmis à chaque membre du Conseil d'Administration par le Président qui en fera la présentation.

4.3.3 Le Correspondant Prévention-Sécurité

L'Aéroclub de Compiègne Margny a décidé de créer la fonction de correspondant Prévention-Sécurité dans le cadre du Système de Gestion de la Sécurité qui fait partie intégrante de la structure de l'ATO.

Rôle du correspondant:

Le rôle du correspondant est spécifiquement un rôle d'animateur. Il doit donc contribuer de façon continue à faciliter l'amélioration du niveau de prévention des accidents et incidents au sein de l'ATO et plus globalement au niveau de l'aéro-club.

Il devra rendre compte au moins mensuellement au Président du déroulement de sa mission.

Missions du correspondant:

Contribuer à la mise en œuvre des actions retenues dans le plan de prévention élaboré sur la base d'Aérodagnostic.

Contribuer à l'actualisation constante des actions de prévention, notamment dans le cadre du système global de sécurité.

Susciter le retour d'informations de la part de tous les acteurs de l'ATO, cadres comme stagiaires, et organiser leur analyse.

Contribuer à la promotion de la prévention, notamment par la diffusion des informations pertinentes auprès des acteurs de l'ATO.

Participer à l'analyse des dysfonctionnements au sein de la commission sécurité de l'ATO.

Tenir à jour et à disposition du bureau du club un état statistique et technique des accidents et incidents survenus.

Toute mission spécifique que pourrait lui confier le président dans le cadre du SGS.

Moyens du correspondant:

Le correspondant, pour l'exercice de ses missions, est directement rattaché au Président. Il devra informer le Président au plus tôt s'il estime ne pas disposer des moyens lui permettant d'assurer ses missions.

Il est destinataire de toutes les informations qui ont trait à la prévention.

Il est destinataire via le Responsable Pédagogique des éléments de veille réglementaire obtenus par la « clé FI FFA ». Il est à noter que cette veille réglementaire est assurée par le Responsable Pédagogique ou son représentant.

Il peut demander tous les éléments lui permettant d'avoir la meilleure connaissance des actions en cours ou passées au sein de l'ATO. En cas de difficultés, le Président aidera à l'obtention de ces informations.

Le correspondant est l'interlocuteur privilégié du Responsable Pédagogique pour les questions de prévention. Il doit être informé par le Responsable Pédagogique de toute mise à jour du Manuel d'Opérations pouvant avoir un lien avec la sécurité.

Le correspondant est l'interlocuteur privilégié du correspondant sécurité du Comité Régional Aéronautique, avec qui il est en lien direct.

Le correspondant est associé à l'élaboration et à l'actualisation du plan de prévention. Le correspondant dispose des accès aux informations spécifiques, notamment aux espaces dédiés à la prévention dans le domaine aéronautique.

Le correspondant prévention ne dispose d'aucun moyen coercitif qui serait incompatible avec sa mission d'animateur.

5 ACTIONS ET MANAGEMENT

5.1 ACTE D'ENGAGEMENT DU PRESIDENT

SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE
ENGAGEMENT DU PRESIDENT DE L'AERoclub DE COMPIEGNE MARGNY

L'Aéroclub de Compiègne Margny attache la plus haute importance à la prévention des accidents et des incidents liés à la pratique du pilotage d'aéronefs.

Dans le cadre de l'obtention de l'approbation ATO, L'Aéroclub de Compiègne Margny met en place un Système de Gestion de la Sécurité.

Pour en faciliter la réussite, le Président de l'Aéroclub de Compiègne Margny s'engage à promouvoir la prévention, en douze étapes, en:

1. Adhérant à la convention proposée par le Comité Régional Aéronautique de Picardie.
2. Validant et diffusant le présent engagement.
3. Affectant un membre compétent de l'aéro-club à la mission de promotion de la prévention.
4. Définissant par écrit la mission de cette personne et les moyens mis à sa disposition.
5. Mettant en place une commission de prévention-sécurité interne au club
6. Définissant par écrit le rôle, le mode de fonctionnement et les moyens de cette commission, notamment l'identification et l'analyse des dysfonctionnements.
7. Mettant en œuvre Aérodiagnostic
8. Elaborant un plan de prévention sur la base des écarts identifiés, notamment grâce à Aérodiagnostic.
9. Mettant en œuvre les actions hiérarchisées de ce plan de prévention.
10. Réalisant un suivi de ces actions, dont un état sera fait au moins lors de chaque réunion du Conseil d'Administration.
11. Collaborant régulièrement avec le correspondant sécurité du CRA.
12. Collaborant avec la commission sécurité de la FFA, notamment par l'utilisation du REX.

Fait à Margny les Compiègne le 1^{er} Octobre 2014

Le Président
Jean-Pierre GARCIA

5.2 DEFINITION D'UNE POLITIQUE GENERALE / PROGRAMME D' ACTIONS

La politique générale est présentée dans les conventions signées par l'Aéroclub de Compiègne Margny et dans l'acte d'engagement.

Le programme d'actions est présenté dans l'acte d'engagement. Sa mise en œuvre effective est précisée ci-après:

1. Adhésion à la convention proposée par le Comité Régional Aéronautique

La convention a été signée le 1er Octobre 2014. Elle est affichée dans les locaux de l'Aéroclub de Compiègne Margny, et disponible sur le site Internet de l'ACCM.

2. Validation et diffusion le présent engagement

L'engagement du Président est intégré au dossier d'inscription qui est remis à tous les nouveaux membres. Il est affiché dans les locaux de l'Aéroclub.

3. Affectation d'un membre compétent de l'aéro-club à la mission de promotion de la prévention

Le correspondant prévention/sécurité a été désigné. Son nom et ses coordonnées sont indiquées dans le dossier d'inscription ainsi que sur le site Internet de l'Aéroclub.

4. Définition par écrit de la mission de cette personne et des moyens mis à sa disposition

Le rôle, les missions et les moyens du correspondant sont présentés au chapitre 3 du Manuel SGS.

5. Mise en place une commission de prévention interne au club

Elle assurera ses actions dans le cadre de la définition ci-après.

6. Définition par écrit du rôle, du mode de fonctionnement et des moyens de cette commission,

notamment l'identification et l'analyse des dysfonctionnements.

Ces éléments sont définis dans le chapitre 3 du présent Manuel.

7. Mise en œuvre d'Aérodagnostic SGS

Une mise en œuvre sera réalisée dès l'obtention de l'approbation et à partir de la dernière version d'Aérodagnostic disponible sur le site FFA afin de disposer d'une évaluation initiale. Une évaluation au moins annuelle sera réalisée ensuite. Une notice d'utilisation d'Aérodagnostic est disponible à l'Aéroclub sous version électronique et papier.

8. Elaboration un plan d'actions prévention sur la base des écarts identifiés, notamment grâce à Aérodagnostic

Un plan d'actions prévention sera créé en intégrant les résultats de l'évaluation précitée. Il sera réalisé sous la forme présentée dans le chapitre 4, paragraphe 4 du présent manuel.

9. Mise en œuvre des actions hiérarchisées de ce plan de prévention
Les modalités et la planification de la mise en œuvre de chaque action seront précisément définies dans le plan d'actions prévention.

10. Réalisation d'un suivi de ces actions, dont un état sera fait au moins lors de chaque réunion du Conseil d'Administration

Lors de chaque réunion du CA, les membres recevront le plan d'actions prévention actualisé afin d'en vérifier la mise en œuvre.

11. Collaboration régulière avec le correspondant sécurité du CRA

Le Correspondant Sécurité du CRA sera sollicité si besoin pour toute aide nécessaire comme définie dans la convention Aéroclub/CRA

12. Collaboration avec la commission sécurité de la FFA, notamment par l'utilisation du REX

Le Correspondant Sécurité-Prévention de l'Aéroclub pourra utiliser les événements recueillis et archivés grâce au livre de retour d'expérience, et les partager au niveau national par l'intermédiaire du système de Retour d'expérience de la FFA (mis en ligne sur le site internet de la Fédération).

5.3 BILAN INITIAL

Le Bilan initial sera réalisé en utilisant le logiciel FFA « Aérodiagnostic SGS ».

5.4 PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions sera initialement élaboré à partir d'Aérodiagnostic SGS.

Toutefois, le plan d'actions sera constamment évolutif, puisqu'il sera actualisé lors de chaque analyse de dysfonctionnements nécessitant la mise en œuvre d'actions nouvelles. Trame du plan d'actions:

OBJECTIF	ACTION	Responsable	DELAI	RMK
Informers les membres de.....	Rédiger une note..... Afficher cette note sur..... Adresser un mail à.....	Le Président		
Garantir l'immobilisation des avions lors de....	Mettre à disposition des pilotes les équipements requis pour	Le correspondant		

5.5 MESURE DE PERFORMANCES ET INDICATEURS

Les mesures de performance sont réalisées grâce à la notation générée par Aérodiagnostic. L'évolution de ces notations seront portées à la connaissance des membres lors de chaque nouvelle utilisation.

Les indicateurs se référeront au code couleur généré par Aérodiagnostic.

N.B.: L'augmentation du nombre de dysfonctionnements rapportés est un élément positif, traduisant une prise de conscience des acteurs, ce qui va dans le sens du management de la prévention.

5.6 RECUEIL ET EXPLOITATION DES DYSFONCTIONNEMENTS

Le recueil et l'exploitation des dysfonctionnements est une action nouvelle au sein de l'Aéroclub de Compiègne Margny. Le recueil sera assuré grâce à une fiche d'occurrence (Cf Annexe 1) mise à la disposition des adhérents. Sa formalisation et son suivi vont être développés dans le cadre du SGS.

Les principes sont les suivants:

- Sensibilisation par le correspondant prévention-sécurité de tous les cadres, notamment des instructeurs et des élus à l'importance du rapport des dysfonctionnements et écarts identifiés
- Information lors de l'accueil de chaque nouvel adhérent sur la démarche SGS mise en œuvre au sein de l'Aéroclub de Compiègne Margny, et sur le principe du rapport des dysfonctionnements.
- Mise à disposition dans la salle pilotes d'un registre de recueil de ces dysfonctionnements.
- Rapport d'événement: Les éléments seront transmis par l'auteur au correspondant prévention-sécurité sous toute forme adaptée (mail, poste, remise directe.....).
- Suivi par le correspondant prévention/sécurité des éléments recueillis, pouvant se traduire suivant le caractère d'urgence pressenti, par:
 - ✓ Réunion spécifique de la commission prévention/sécurité
 - ✓ Analyse lors de la prochaine réunion de la commission
 - ✓ Mise en œuvre de mesures de première urgence si la nécessité en est pressentie. Lors de la réunion de la commission une étude des causes sera réalisée. Le plan d'actions sera actualisé en intégrant les objectifs et décisions retenus. Si nécessaire, la commission pourra faire appel à des aides extérieures, notamment le correspondant prévention du Comité Régional Aéronautique.

5.7 ASSOCIATION DES STRUCTURES STATUTAIRES

Le bon fonctionnement du SGS passe par l'adhésion des élus de l'association. A cette fin, lors de chaque réunion de Bureau et de Conseil d'Administration, l'ordre du jour comprendra un chapitre sur la sécurité et les travaux du Système de Gestion de la Sécurité. Le principal support utilisé sera le plan d'actions. Les mesures de prévention retenues seront portées à la connaissance des élus et l'engagement financier qu'elles pourraient nécessiter sera acté.

5.8 PROMOTION DE LA PREVENTION ET DU SYSTEME

Le Système de Gestion de la Sécurité est une démarche primordiale pour l'épanouissement de l'aéro-club.

Il est nécessaire d'en garantir la meilleure performance afin de garantir à nos pilotes et stagiaires le meilleur niveau de sécurité.

C'est également un système qu'il convient de faire connaître à nos futurs adhérents et qui peut conditionner leur orientation vers le pilotage.

A cette fin, L'Aéroclub de Compiègne Margny a retenu trois orientations fortes, complétées par des actions ponctuelles:

- Tous les adhérents et salariés de L'Aéroclub de Compiègne Margny recevront le manuel SGS, et seront invités à s'associer à la démarche et promouvoir le système
- Toutes les actions de prévention, validées par le Conseil d'Administration seront portées à la connaissance des membres
- Tous les résultats des mesures de performances et indicateurs seront adressés à tous les membres.

6 MOYENS COMPLEMENTAIRES UTILISES PAR LE SGS

6.1 MOYENS FEDERAUX

6.1.1 Commission Prévention-Sécurité de la FFA

La commission sécurité de la FFA a pour rôle d'aider les aéro-clubs à améliorer constamment leur niveau de prévention. L'Aéroclub de Compiègne Margny utilisera le support de cette commission notamment pour disposer:

- De statistiques nationales actualisées
- D'informations sur l'identification de risques nouveaux, et de mesures de prévention adaptée.
- Disposer de supports fédéraux tels que: guides, affichettes, vidéos, autodiagnostic

6.1.2 Correspondant Prévention-Sécurité de la FFA

L'Aéroclub de Compiègne Margny fera appel à l'aide et au support du correspondant prévention/sécurité du CRA à des fins techniques et de promotion, notamment:

- Aide lors d'analyses de dysfonctionnements délicates
- Assistance lors de réunions de sécurité pour les adhérents
- Présentation d'outils et de supports nouveaux émanant de la FFA.

L'Aéroclub de Compiègne Margny sera également à l'écoute du correspondant du CRA pour toutes propositions qu'il pourrait formuler.

6.1.3 Veille réglementaire

La veille réglementaire sera assurée au niveau national via la newsletter FFA.

Le Responsable Pédagogique de L'Aéroclub de Compiègne Margny (et également tous les FI de l'Aéroclub), destinataire de cette clé et de ses mises à jour, est chargé de l'identification des points qui pourraient avoir un rapport avec la sécurité.

Ce suivi lui permettra de porter à la connaissance du Président et du correspondant prévention les informations pertinentes.

6.1.4 Utilisation du REX Fédéral

L'Aéroclub de Compiègne Margny, dans le cadre de son SGS, utilisera ce système de deux façons:

- En lui transmettant les dysfonctionnements ayant fait l'objet d'une analyse et les mesures de prévention retenues
- En utilisant les informations émanant du REX et les mesures de prévention identifiées.
-

7 RELATION AVEC L'AUTORITE

7.1 SUIVI DE LA DEMARCHE

Le Dirigeant Responsable veillera au bon fonctionnement et à la bonne application des manuels et s'en assurera particulièrement en amont des visites annoncées par l'Autorité

Il sera le garant des informations liées au Système de Gestion de la Sécurité communiquées à l'Autorité.

Une fiche de suivi interne sera utilisée pour s'assurer du bon fonctionnement du SGS (Cf. Annexe 2)

7.2 VISITES DE L'AUTORITE

Lors d'une visite annoncée de l'Autorité, le dirigeant responsable mettra à disposition de celle-ci les éléments permettant de justifier de la mise en œuvre effective des actions définies dans le manuel.

8 ANNEXES

8.1 ANNEXE 1 – FICHE DE DECLARATION D'OCCURENCE

La fiche de déclaration d'occurrence SV est disponible sur le site internet de l'association ainsi qu'à disposition des pilotes à l'aéroclub.

Cette fiche sera transmise au Correspondant Prévention-Sécurité pour analyse. Cette fiche sera archivée par le Correspondant Prévention-Sécurité.

8.2 ANNEXE 2 – FICHE DE SUIVI INTERNE



PAGE LAISSEE BLANCHE INTENTIONNELLEMENT

ANNEXE 1 – FICHE DE DECLARATION D'OCCURRENCE SV

Important: Cette fiche permet de rapporter un dysfonctionnement afin qu'il soit analysé par la commission prévention/sécurité du club. Il s'agit d'une action de prévention visant à éviter que ce dysfonctionnement se reproduise à l'identique, ou de façon similaire.

Le rédacteur de cette fiche peut se présenter ou garder l'anonymat. Dans tous les cas, le rédacteur de cette fiche ne pourra pas se voir infliger de sanction interne à l'association.

Date de l'occurrence:

Date de dépôt à l'aéroclub:

Nom et prénom du pilote (facultatif):

DONNEES RELATIVES A L'OCCURRENCE

Type de vol :

(Solo, DC...)

Phase

(Nav, prévol...)

Lieu :

(LFAD,...)

Nb et types de personnes impliquées

(ex : 1 pil+ 1 contrôleur...)

Type de déclarant

(ex : témoin au sol, pilote...)

Avion :

Environnement géographique :

(ex : CTR, parking...)

Données MTO :

(ex : CAVOK, vent, tempé...)

Résumé du problème rencontré :

Présentation chronologique de faits :

Ayant, (d'après le rédacteur) contribué à la survenance de ce dysfonctionnement. Le rédacteur se limitera à une présentation factuelle des faits, argumentée par des éléments connus ou observés dont la combinaison ou l'enchaînement ont pu contribuer au dysfonctionnement.



PAGE LAISSEE BLANCHE INTENTIONNELLEMENT

ANNEXE 2 – FICHE DE SUIVI INTERNE

Rubrique	Niveau de satisfaction	Suites nécessaires
Mise en œuvre du SGS		
Existence d'une structure SGS		
Existence d'un manuel SGS		
Approbation de ce manuel		
Existence d'une structure opérationnelle		
Définition des responsabilités des acteurs		
Principe de fonctionnement		
Adhésion à l'engagement FFA		
Convention avec le CRA		
Compatibilité avec les statuts vérifiée		
Conseil d'administration consulté		
Engagement politique		
Acte d'engagement du DR		
Définition d'une politique de prévention		
Evaluation et prise en compte des risques		
Evaluation régulière des risques		
Evaluation du niveau de prévention		
Recueil et exploitation des dysfonctionnements		
Organisation du recueil des dysfonctionnements		
Confidentialité		
Actions de prévention		
Elaboration d'un plan d'actions		
Mise en œuvre des actions		
Actualisation du plan d'actions		
Communication interne		
Communication sur le contenu du manuel		
Communication sur le plan d'actions		
Actualisation		
Actualisation régulière du manuel		
Archivage		
Suivi		
Organisation du suivi interne		